

QUESTION DE PRIVILEGE

M. G. B. NICHOLSON (Algoma-Est): Invoquant la question de privilège, je désire rectifier l'assertion que l'honorable député de Nipissing (M. Hurtubise) a faite le 11 du courant. Après avoir consigné au compte rendu certaines déclarations faites sous serment, au sujet du département de la mise en valeur des territoires du nord de la province d'Ontario, l'honorable député a ajouté:

L'honorable député d'Algoma-Est (M. Nicholson) est présent et il doit être au courant des faits.

Je n'étais pas alors présent et je ne connais rien de ces faits. J'ai à la main six déclarations faites sous serment et contredisant entièrement les assertions de l'honorable député, mais je ne ferai pas perdre de temps à la Chambre en les lisant. En temps et lieu, l'on discutera cette question et les faits seront exposés bien clairement.

M. J. R. HURTUBISE (Nipissing): En réponse à l'honorable député...

M. L'ORATEUR: A l'ordre! Notre collègue a invoqué la question de privilège qui ne saurait donner lieu à un débat. Plus tard, on pourra revenir sur cette question et en faire l'objet d'un débat dans cette Chambre.

QUESTION DE PRIVILEGE

M. HURTUBISE: Monsieur l'Orateur, je demande la parole pour une question de privilège.

M. L'ORATEUR: Si l'honorable député désire soulever une question de privilège, il peut le faire.

M. HURTUBISE: Monsieur l'Orateur, je sais que l'honorable député d'Algoma-Est a dans le passé dit des choses...

Des VOIX: A l'ordre, à l'ordre!

M. HURTUBISE: Je réaffirme ce que j'ai dit.

ALLOCATIONS AUX VETERANS DE LA GUERRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. E. MacLEAN (Prince): Puis-je demander au premier ministre s'il peut assurer à la Chambre qu'il va nommer la commission chargée d'appliquer la loi des allocations aux anciens soldats, adoptée à la dernière session?

L'hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Quoique la loi n'ait été en vigueur qu'à partir du 1er septembre, nos prédécesseurs, avant de démissionner, avaient nommé les trois personnes qui sont aujourd'hui les commissaires, afin de préparer, comme les docu-

ments l'indiquent, l'exécution et l'application de la loi. Ces commissaires sont entrés en fonction, et, depuis le 1er juillet, se préparent à les exercer.

MODIFICATION DU TARIF DOUANIER

EN COMITÉ DES VOIES ET MOYENS

La Chambre se forme en comité des voies et moyens, sous la présidence de M. LaVergne.

L'hon. M. BENNETT: Avant d'aborder la question des articles, monsieur le président, on me permettra de répondre à l'honorable député de Mackenzie (M. Campbell) qui m'a posé une question au sujet du prix de l'essence. J'ai fait téléphoner par mon secrétaire, ce matin, et je peux dire que l'Imperial Oil Company n'a pas haussé le prix de l'essence transportée en wagon-citerne.

Tarif douanier—409b. Bineuses, herses, semoirs mécaniques, râtaeux à cheval, hoes à cheval, sarcloirs, distributeurs d'engrais, semoirs de jardin, hoes à sarcler et pièces complètes de ces instruments: tarif de préférence britannique, en franchise; tarif intermédiaire, 15 p. 100; tarif général, 25 p. 100.

Le très hon. MACKENZIE KING: Puisque nous n'aurons pas l'avantage de discuter ces articles, puis-je demander au premier ministre de bien vouloir communiquer à la Chambre ce qui l'intéresse particulièrement, c'est-à-dire les assurances qu'il a reçues au sujet des prix? Je le prie de nous en donner lecture.

Un MEMBRE: De...

Le très hon. MACKENZIE KING: Oui, de toutes.

L'hon. M. BENNETT: J'ai promis, samedi, de communiquer la déclaration de l'*American Watch Case Company Limited*. La voici:

Si votre gouvernement veut effectuer ce relèvement de tarif durant la prochaine session, nous garantissons de ne pas porter nos prix domestiques au-dessus du niveau actuel. A cet égard, les vérificateurs de l'Etat pourront toujours prendre connaissance de nos livres pour les inspecter. Ci-inclus quelques chiffres exposant certaines conditions se rapportant à notre compagnie.

La déclaration dit plus loin:

Les intéressés croient pouvoir employer jusqu'à 100 ouvriers de plus avant la fin de l'année.

L'hon. M. ELLIOTT: A quelle proportion de ces articles cet engagement s'applique-t-il?

L'hon. M. BENNETT: A tout leur commerce qui est un commerce spécialisé.

L'hon. M. ELLIOTT: Mais proportionnellement à son commerce total que représentent les affaires de la compagnie dans le pays?